Procès Civis : Lechat et Pajani racontent la corruption

Le dernier volet du procès des marchés informatiques truqués de la Civis a été débattu hier. Les débats ont porté sur une série de contrats entachés de corruption. Joël Lechat et Jean-Pierre Pajanipadeatchy balancent tout, d'autres nient les faits.

Textes : Etienne Mvé et Ludovic Robert
Photos : Jean-Claude François et Ludovic Laï-Yu

Pour obtenir des marchés, Jean-Pierre Pajanipadeatchy affirme avoir arrosé Joël Lechat (qui le reconnait), Hugues Salvan et Willy Caderby.

Les prévenus risquent gros, très gros. Mais d'aucuns diraient que le dernier volet a presque donné une note légère à ce procès Civis, hier. Il y est question de corruption et petits arrangements entre amis. Le procédé, qui a fonctionné de 2003 à 2005, est simple. Pour obtenir un marché, en l'occurrence informatique, il faut payer des pots de vins. Des échanges de valises remplies de billets qui auraient eu lieu dans des hôtels ou au bord de la route. Un scénario digne d'un polar, mais ses acteurs se rapprochent plus du vaudeville.

L'HEURE DE LA REVANCHE A SONNÉ

Cependant, ces faits prennent un tout autre relief quant aux conséquences. En bout de course, ces petits arrangements ont coûté un montant faramineux aux contribuables (lire par ailleurs). Le tout sur fond de règlement de compte politique.

Tout part de février 2003. À cette date, la compétence informatique de la Civis passe de la Semita au Syndicat de coopération du sud (SMCS). La Semita est présidée par Willy Caberdy, conseiller général et municipal de Saint-Pierre, et dirigée par Mahmad Mallam Rashed Sajed, ex-directeur informatique de la Civis. Des postes respectivement convoités depuis leur création, mi-2002, par Hugues Salvan, maire de Saint-Philippe, et Joël Lechat, qui a repris la direction informatique de la Civis. Les rapports entre les deux duos sont mauvais, aux dires des intéressés. En février 2003, la donne change avec la création du Syndicat mixte de coopération du Sud (SMCS). Présidée par Hugues Salvan, qui nomme Joël Lechat directeur, cette structure récupère alors la compétence informatique des mains de la Civis. L'heure de la revanche a sonné.

Lors de cette semaine de procès au tribunal de Saint-Pierre, les débats sur les marchés truqués ont pointé des contrats taillés sur mesure par la Semita pour les sociétés Cis Réunion et SMS-Rt2i. Le SMCS favorisera, lui, une autre entreprise : ARM Pajani. Mais pas seulement par défiance. Jean-Pierre Pajanipadeatchy, patron d'ARM, et Joël Lechat admettent tous deux avoir mis en place un système de corruption.

"HUGUES SALVAN EST VENU ME VOIR AVEC UNE FACTURE, JE L'AI AIDÉ"

Le premier a bien offert de l'argent et des cadeaux au second en échange de marchés d'équipements et de maintenance informatique. Selon les deux parties, Joël Lechat a touché *"entre 60 000 et 80 000 euros"* ainsi que *"des valises"* en échange de ses services.

Jean-Pierre Pajanipadeatchy affirme également avoir arrosé Hugues Salvan. *"Il est venu me voir avec une facture d'avocat, je l'ai aidé"*, déclare le prévenu à la barre. L'élu avait alors une dette de 67 000 euros auprès d'un conseil. Et quelques autres frais à payer dans le cadre d'une campagne électorale. Selon le patron d'ARM, l'élu aurait touché près de 25 000 euros en espèces lors de transactions organisées sur un parking près de l'église de Saint-Leu ou encore près d'un kiosque à l'entrée de la Plaine-des-Palmistes...

Le tout moyennant son appui dans des marchés. Rappelons qu'Hugues Salvan, gravement malade, n'était pas à l'audience pour défendre sa version. La présidente du tribunal, Nathalie Ramage, s'est donc chargée de lire ses déclarations : *"Lors d'une audition, Hugues Salvan a affirmé que vous lui aviez seulement payé 2 000 euros d'essence et fourni des voitures de locations. Et cela sans contrepartie"*.

PLUS DE 100 000 EUROS DE POTS-DE-VIN

En revanche, Willy Caderby était bel et bien présent. Et s'est défendu avec force arguments contre les accusations de Jean-Pierre Pajanipadeatchy. *"M. Caderby m'a demandé de l'argent en échange de marchés,* témoigne ce dernier. *Je lui ai versé 13 000 euros en plusieurs fois. Les transactions se sont déroulées dans un hôtel et un restaurant"*. *"Impossible"*, scande l'intéressé. Et d'appeler un témoin à la barre, son chauffeur de l'époque, qui affirme ne jamais avoir déposé son patron - et parrain - à l'hôtel cité.

"De plus, j'étais en voyage au moment décrit par M. Pajanipadeatchy", déclare Willy Caderby. Un élément qu'il a présenté documents à l'appui. *"On attend ces pièces depuis quatre ans"*, a simplement commenté le procureur, Raphaël Balland alors que Jean-Pierre Pajanipadeatchy est resté sur sa position.

Au final, plus de 100 000 euros de pots-de-vin auraient ainsi été échangés entre les différents protagonistes.

Des marchés passés dans tous les sens

Conséquence de cette guerre entre SMCS et Semita, une gabegie de deniers publics. Sur fond de corruption, les contrats se sont enchaînés pour des prestations surfacturées voire fictives selon les enquêteurs. Et malgré leur statut juridique distinct, SMCS et Semita étaient bel et bien principalement financés par des collectivités.

Entre avril 2003 et novembre 2005, plusieurs centaines de milliers d'euros de marchés ont été passés. Dont certains se superposaient, selon l'enquête, entre Cis Réunion (passés avec la Semita) et ARM Pajani (signés avec le SMCS). À l'image des fameux serveurs HP 9000 — au cœur d'un marché dit truqué en 2002 -, qui ont fait l'objet de deux contrats de maintenance simultanés entre mars et novembre 2005. Le premier, au nom de la Cis Réunion, pour un montant de 260 000 euros et un second, au nom d'ARM Pajani, pour 236 000 euros. À la barre hier, les patrons de ces deux entreprises respectives, Gérard de Roland et Jean-Pierre Pajanipadeatchy, ont déclaré ne jamais avoir vu les techniciens de l'autre sur le terrain.

TROIS CONTRATS SIMULTANÉS

Comble de l'aberration, relevé par le procureur Raphaël Balland, ces mêmes serveurs ont fait l'objet *"de trois contrats de maintenance entre début mars et le 19 avril 2005"*. Dont deux étaient facturés par la seule et même société Cis Réunion. *"Un premier contrat sur les serveurs HP, à 2 000 euros mensuels, devait se terminer le 19 avril. Et vous en avez signé un second, à 29 000 euros mensuels, à compter du 1er mars et pour l'ensemble du parc informatique auquel sont intégrés les serveurs"*, a pointé le procureur à l'adresse de Gérard de Roland. *"La rupture du premier contrat demandait un préavis de deux mois"*, s'est expliqué l'intéressé.

Peu cité dans le cadre de cette gabegie, Michel Fontaine sera celui qui y mettra fin. Comme il l'affirmait déjà dons nos colonnes hier : *"Dès que j'ai appris ces problèmes de facturation, en 2005, j'ai demandé en personne une réunion au préfet pour régler la situation"*. Au final, la compétence informatique reviendra une compétence propre de la Civis ; le SMCS sera dissous et la Semita fera faillite.

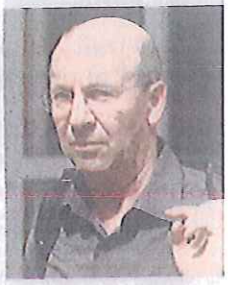

Cette guerre entre la Semita et le SCMS a donné lieu a des chevauchements de marchés, notamment pour l'entreprise Cis réunion dirigée par Gérard de Roland.

Paroles d'audience

- *"C'est une question d'humanité ! Je n'ai jamais demandé à ce que Monsieur Hugues Salvan comparaisse dans cet état."* La présidente du tribunal, Nathalie Ramage, à l'attention du bâtonnier Georges-André Hoarau suite à la présentation, sur une civière, d'Hugues Salvan.
- *"J'espère qu'il a beaucoup aimé les plages et le volcan."* Raphaël Balland ironisant avec le directeur technique et commercial de Cis Réunion, Gérard De Roland, sur un poste d'ingénieur détaché pour La Réunion.
- *"On n'a jamais vu une entreprise travailler gratuitement. On s'est posé la question de savoir pourquoi une société proposait deux mois gratuits."* L'ancien directeur informatique de la SMCS, Joël Lechat, s'expliquant sur le choix de la société ARM Pajani au détriment de Cis Réunion sur le marché de l'infogérance en matière de maintenance.
- *"Il va falloir sortir les rames"*. La présidente du tribunal, Nathalie Ramage, à Joël Lechat sur la corruption. Ce dernier venait de déclarer avoir reçu de l'argent mais ne jamais l'avoir utilisé (en fait il évoquait des chèques non perçus).
- *"J'ai tout dépensé dans les jeux et les filles. Mais les filles, ça ne m'a pas coûté cher"*. Joël Lechat répondant au tribunal sur l'utilisation de l'argent reçu dans le cadre de l'affaire de corruption.
- *"Ils achètent les droits de foot à 600 millions d'euros. Le groupe Canal +, c'est quand même pas des rigolos"*. Willy Caderby sur un marché entre la chaîne et la Semita, qui ne verra finalement jamais le jour.
- *"Je reconnais que j'ai l'esprit festif et que je n'ai pas été à la hauteur dans certains dossiers."* Willy Caderby faisant son mea culpa avant le lancement des plaidoiries.